



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 MARS 2021

~~~~~

Date de convocation : 5 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi douze mars, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nadège RANCON, Maire.

Conseillers en exercice présents : ANTOINE David, ARMAND Marie-Noëlle, AUDEOUD Jean-Pierre, Laurent BONNIFACY, BROSILLE Fabien, COQUET Laurence, FOSSION Christine, LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric et SEGUIN Stéphane.

Mme COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

### 1) Compte-rendu du conseil du 20 février 2021

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) Taux de TFPB (taxe foncière sur propriété bâtie)

La direction générale des Finances Publiques demande aux communes de voter en 2021 un taux de TFPB égale au taux normal + le taux départemental soit 12.81 % + 15.51 % soit 28.32 %.

Ceci reste une opération blanche pour les administrés, cette demande étant motivée par les services fiscaux, suite à la disparition de la taxe d'habitation et afin d'organiser une nouvelle répartition de la part octroyée par le département.

Le vote est proposé au conseil municipal

Pour : 7

Abstention : 4

### 3) Réfection de l'éclairage public (SDED) – Présentation devis

La gestion de la consommation et de la facturation de l'éclairage public est une compétence transférée au SDED.

Un devis a été établi par le SDED pour refaire les 126 points lumineux de la commune. Celui-ci est de 107.500 € financés à 40 %. Sur les 60 % restant à charge pour la commune le SDED

propose un emprunt à taux 0 qui peut être amorti sur le nombre d'années souhaitées par la commune.

Cette réfection peut permettre de faire une économie sur les factures de l'éclairage public jusqu'à 50% par an.

Le maire demande au conseil s'il souhaite continuer de travailler sur la réfection de l'éclairage public.

Le vote est accepté à l'unanimité.

#### **4) Échange de parcelle pour agrandissement cimetière**

Pour agrandir le cimetière de Ste Jalle, il est envisagé un échange de parcelle. La proposition est d'échanger 1 600m<sup>2</sup> de la parcelle A 439 (vignes actuellement) qui appartient à Alexandre Liotaud contre 5 640m<sup>2</sup> de la parcelle OD197 appartenant à la commune (bois).

Le maire propose cet échange au vote qui est accepté à l'unanimité.

Le conseil autorise Mme Le Maire à demander les devis auprès d'un géomètre pour le bornage des parcelles et toute opération liée à l'avancement du projet.

#### **5) Devenir du salon de coiffure suite à proposition d'achat**

Un habitant de la commune a proposé à la commune d'acheter le salon de coiffure de Ste Jalle. Le maire demande l'avis des conseillers.

Après avoir délibéré le maire demande qui est contre la vente du salon de coiffure.

Contre :7

Abstention :3

Pour :1

#### **6) Devenir piscine Centre de vacances suite à proposition d'achat**

Des habitants de la commune seraient intéressés pour acheter la piscine du Centre de vacances. Après avoir débattu, le maire demande aux conseillers qui est pour la vente de la piscine.

Pour : 11

Contre 0

Abstention : 0

Le conseil autorise le maire à demander un devis pour la réparation de la piscine et une estimation de prix pour cette vente. Après avoir ces différentes données, ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil pour décider des conditions de la vente.

#### **7) Demande de subvention du syndicat de valorisation de l'Abricot des Baronnie**

Une subvention exceptionnelle est demandée à la commune pour le soutien de la reconnaissance en signe officiel (IGP) de qualité du Syndicat de Valorisation de l'Abricot des Baronnie pour la campagne 2021.

Le maire sollicite les élus.

Après avoir délibéré, le maire propose de mettre au vote cette demande de subvention.

Pour 11  
Contre 0  
Abstention : 0

Les conseillers décident d'attribuer le montant de 100€ à l'unanimité.

### **8) Gestion estivale 2021 du camping**

Le maire informe les conseillers qu'aucune candidature n'a été déposée suite à l'annonce passée pour la DSP du Camping.

La commune doit donc organiser la gestion du camping municipal autrement pour cet été, et trouver une personne pour s'occuper de l'entretien et de l'accueil des vacanciers, en créant un CDD ou autre à raison de 28 heures par semaine pour 4 mois

Plusieurs demandes ont été reçues par la commune pour ce poste

Après étude de ces candidatures, les conseillers autorisent le maire à l'unanimité à faire appel à un prestataire de service autoentrepreneur à 13 € de l'heure maximum et 28 heures hebdomadaires. .

Le travail de réservation en amont et de régie sera géré par Annie Eysseric déjà agent d'accueil de la mairie.

La période d'ouverture du camping est fixée du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre 2021

### **9) Questions diverses**

- Grange Bégnis

Une demande de soutien à Mr Choffée Fabien, brocanteur, est demandé par un collectif de citoyens pour une mise à disposition de la grange Bégnis ou un autre lieu. Mr Choffée cherche un lieu pour déménager un local situé sur la commune de Valréas et qu'il doit avoir quitter fin mars 2021.

Le conseil est conscient de la difficulté de Mr Choffée.

Mais après avoir débattu et au vu des éléments suivants :

- la grange est en zone inondable et il y a la présence d'amiante ,
- la commune n'ayant pas d'autre lieu à lui proposer
- et de plus après vérification auprès de notre compagnie d'assurance il n'est pas possible de proposer un bâtiment communal en prêt ou à la location

Le conseil refuse cette demande.

Madame le maire propose de recevoir M. Choffée pour lui faire part des différentes aides dont il pourrait bénéficier, auprès d'organismes sociaux

- Traitement platanes

Chaque année, la commune traite les platanes contre le tigre (3 fois par an). Le coût pour 2021 serait de 2473.20€. Après renseignement, ces traitements ne sont plus nécessaires, en raison de l'inefficacité des traitements. Il n'y aura donc plus de traitement.

- Ecoles de la vallée.

Suite à une baisse d'effectif importante pour la rentrée 2021 (68 élèves en 2020 pour 54 en 2021), une fermeture de classe est prévue par l'éducation nationale à la rentrée de septembre. La possibilité de descendre la classe de St Sauveur à Ste Jalle a été proposée au SIVOS. Après délibération, il a été décidé de garder la même organisation. A savoir une classe à St Sauveur et 2 classes à Ste Jalle.

- Point sur le remplacement des médecins

Le Pôle Sanitaire et Médico-social (PSMS) va créer un poste salarié pour la maison médical de Ste Jalle. Un poste de salarié sera plus attractif et permettra d'avoir plus de chance de trouver un médecin pour notre vallée.

- \* Pôle sanitaire et médico-social (participation financière)

Pour l'année 2021 le montant de la participation financière pour la commune reste inchangée soit 16.15 € par habitant

- \* Association des Restaurants scolaires de la Vallée de l'Ennuyé

La subvention demandée à l'ensemble des communes de la Vallée est augmentée cette année de 1 % par rapport à 2020.

La participation de la commune est donc fixée à 13.125,59 €

La date du prochain conseil a été fixée VENDREDI 02 AVRIL 2021 à 18h30

Suivi du JEUDI 8 AVRIL également à 18h30 pour la présentation du BUDGET 2021

La séance est levée à 21H25.

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, arranged in two rows. The top row contains four signatures, and the bottom row contains six. Some signatures are clearly legible, such as 'Boni' and 'Coquet', while others are more stylized or scribbled.